

Date de la séance
Le 14 décembre 2022

Date de convocation
Le 07 décembre 2022

Date d'affichage
Le 07 décembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 20
Absent 01
Procurations 08
Votants 28

N° 22 F 74

**OBJET : Admission
en non-valeur -
Budget Ville
(article 6541)**

Acte publié le 16 décembre 2022

Transmis en Préfecture
le 16 décembre 2022

Certifié exécutoire (article
L.2131-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales)
Le Maire



Délai de recours :
2 mois à compter de la date
de publication

Voie de recours : Tribunal
Administratif de Versailles
(articles R.421-1 et R.421-5 du
Code de Justice Administrative)

Accusé de réception en préfecture
078-217802677-20221214-22F74-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le quatorze décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la
présidence de Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Anne-Marie MALAIS, Mélanie FAIVRE, Marie-José DE
CARVALHO, Christine PREAUD, Patricia NOËL, Nathalie LE HELLEGOUARCH,
Agnès DURFORT, Lamiaa BAYH, Marianne BELLAIZE, Manon LESAULNIER,

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Romano MOSCETTI,
Jean-Claude HENNEQUIN, Michel PEZET, Jean-François BRICOURT, Antonio
MACEDO, Frédéric VEISS, Arnaud DAOUDAL, Arnaud VERNERET,

Procurations : Mme Marjolaine GROLLEAU à M. Jackie SCHINZEL
M. Jean-Luc JEANNOT à M. Yann PERRON
M. Laurent NERAS à Mme Anne-Marie MALAIS
M. Fabrice LALLET à Mme Lamiaa BAYH
M. David GODDE à M. Jean-François BRICOURT
Mme Magalie BURON PELLAUMAIL à Mme Marianne BELLAIZE
M. Sébastien COUVET à M. Romano MOSCETTI
Mme Murielle CHARDEY à M. Arnaud VERNERET

Absent : M. Rhamid HACHEMI

Secrétaire de séance : Mme Mélanie FAIVRE

L'analyse des titres restant à recouvrer, auprès d'un particulier, pour les
années 2019 à 2020, fait ressortir un montant global de 10.414,34 € qui
sont restés irrécouvrables malgré les actions menées par le Trésorier. Les
dettes correspondent à des loyers.

La personne est décédée.

Une provision en 2021 avait été constituée pour 10.414,34€ au compte
6817 et sera extournée au compte 7817 en 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'impossibilité déclarée, pour les services du Trésor, de
récupérer ces sommes,

Ayant pris connaissance du rapport exposant les raisons de la présente
délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

Admet le montant total de 10.414,34 € en non-valeur.

L'imputation se fera à l'article 6541 du budget de la ville.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Yann PERRON



Pour Copie Conforme
La Secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE



SGC LES MUREAUX
44 RUE DES PIERRELAYES

78130 LES MUREAUX
Tél : 01-30-91-88-50
Courriel : sgc.les-mureaux@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **30000 - GARGENVILLE**

Numéro de la liste 5998620133

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurant sur la liste ci jointe.

A LES MUREAUX, le 28 sept. 2022
Le Comptable Public

Oriane GARRIGOS

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autre part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	10 414,34 €	
6542	0,00 €	
Total	10 414,34 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	T-1277		781,54	Décédé et demande renseignement négative			
2019	T-1396		781,54	Décédé et demande renseignement négative			
2019	T-1451		781,54	Décédé et demande renseignement négative			
2019	T-1872		781,54	Décédé et demande renseignement négative			
2019	T-2008		781,54	Décédé et demande renseignement négative			
2019	T-2108		781,54	Décédé et demande renseignement négative			
2019	T-2377		793,47	Décédé et demande renseignement négative			
2019	T-836		68,74	Décédé et demande renseignement négative			
2019	T-955		781,54	Décédé et demande renseignement négative			
2020	T-1786		793,47	Décédé et demande renseignement négative			
2020	T-1844		793,47	Décédé et demande renseignement négative			
2020	T-2398		114,00	Décédé et demande renseignement négative			
2020	T-378		793,47	Décédé et demande renseignement négative			
2020	T-38		793,47	Décédé et demande renseignement négative			
2020	T-521		793,47	Décédé et demande renseignement négative			
		(Total pour le débiteur)	10 414,34 €				
		Grand Somme	10 414,34 €				